

ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC CLAIR

COMITÉ DE GESTION

Procès-verbal de la réunion tenue à Ste-Foy le 22 mai 2001

Présences: Yves Proulx
Jacques Poissant
Serge Olivier
Raymond Deschênes
Christiane Poulin
Yves Descôteaux
Claude Descoteaux

1. PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 29 MARS 2001

Le procès-verbal de la réunion du 29 mars 2001 est accepté.

2. RENCONTRE AVEC LE MAIRE DE STE-CHRISTINE

On fait état de la rencontre avec le maire de Ste-Christine. En ce qui concerne les ordures, la municipalité de Ste-Christine fait savoir qu'elle est disposée à placer un bac mais qu'il en coûterait 50 \$ pour chacun des propriétaires. Face à ce coût prohibitif, on convient qu'il faille trouver d'autres solutions. Puisque des constructions auront lieu cet été au lac dans St-Alban, on communiquera à nouveau avec cette municipalité pour trouver une solution. Christiane Poulin fera la démarche.

3. PRÉCISIONS À APPORTER À CERTAINS RÈGLEMENTS

La question des abris temporaires fait l'objet d'une discussion. On convient que qu'une lettre de la Société sera transmise, avant la tenue de l'assemblée générale des propriétaires qui doit se tenir le 10 juin prochain, aux trois propriétaires qui sont en défaut afin qu'ils se conforment aux règlements généraux.

On rappelle le cadre de référence pour la gestion de ces abris temporaires. Ceux-ci peuvent être des tentes, des tentes roulottes ou des motorisés. Ils doivent être enlevés à l'automne, être disposés sur le terrain afin qu'ils soient le moins visible possible à partir du lac ou du chemin et être munis d'installations sanitaires adéquates pour assurer la qualité du lac.

4. COMITÉ D'ACCUEIL DES NOUVEAUX PROPRIÉTAIRES

On mentionne que le comité d'accueil des nouveaux propriétaires est composé de Carole Gagné et de Jacques Poissant. On communiquera avec ces personnes pour leur donner les noms de tout nouveau propriétaire.

5. AMÉNAGEMENT DE L'ENTRÉE DU LAC

On convient pour le moment, en ce qui concerne le projet récréatif à l'entrée du lac, de procéder au nettoyage du site afin de le rendre propre. On mentionne aussi que cet endroit pourrait être utilisé par des futurs propriétaires dont les terrains ne donneraient pas accès directement à l'eau. Le projet pourrait être localisé à un autre endroit au lac.

6. ENVIRONNEMENT

On fait état de la nécessité d'enrayer l'écoulement de boue dans le lac. Les zones sensibles sont la baie à proximité du terrain de monsieur Olivier et la baie à proximité du terrain de monsieur Savoie. Il y aurait lieu aussi de vérifier la situation dans la phase IV.

7. VARIA

En ce qui concerne les ordures, une demande sera adressée à la municipalité de Saint-Alban. Pour l'éclairage de la barrière à l'entrée du lac, on indique que monsieur Barras va vérifier les caractéristiques de ce système. Enfin, il faudrait souder les mailles de la chaîne afin que l'on ne puisse les dévisser et entrer sans clé. On s'interroge sur la validité de maintenir une corde de bois le long de la route devant un terrain et ce en fonction des règlements généraux du lac.

8. ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DES PROPRIÉTAIRES DU 10 JUIN 2001

Les participants identifient les sujets qui devraient composer l'ordre du jour de cette assemblée.

Tous les sujets de l'ordre du jour étant discutés, l'assemblée est levée.

Fait le 8 juin 2001

Yves Descôteaux